REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 18 octobre 1977 abrogé et l'Arrêté du 30 décembre 2011
- Articles R-122 CCH

DEFINITION

« Constitue un IGH tout corps de bâtiment dont le plancher du dernier niveau est situé, par rapport au niveau du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie, à 50 mètres pour les immeubles à usage d'habitation et à plus de 28 mètres pour tous les autres immeubles ».

Nota : ‣ *Les IGH dont la destination implique la présence de moins d'une personne pour 100m² de surface ne sont pas soumis au règlement. La présence de public n'est pas obligatoire.*

‣ *Un PCS avec un service SSIAP est obligatoire dans tout IGH*

TYPES EXISTANTS (10)

Classe	Usage
A	Habitation
O	Hôtel
R	Enseignement
S	Dépôt d'archives
U	Sanitaire
W1	Bureau ≤ 50m
W2	Bureau > 50m
Z	Mixte
G.H.T.C.	Tours de contrôle
I.T.G.H.	Très grande hauteur >200m

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE SECURITE

*Fondés sur une **évacuation partielle des occupants** et sur la certitude de **vaincre le feu en le maintenant 2h** au niveau concerné :*

1. Compartimentage.
2. Limitation de l'utilisation des matériaux combustibles dans chaque compartiment.
3. Interdiction d'utiliser des matériaux susceptibles de propager le feu.

Immeuble de Tres Grande Hauteur

Avec l'arrêté du 30 décembre 2011 remplaçant celui du 18 octobre 1977 est apparue une nouvelle classe d'immeuble : l'I.T.G.H

Le projet « Hermitage Plaza »

Plus communément appelé « *gratte-ciel* » il bénéficie d'une règlementation renforcée par rapport à celle de l'IGH. Les points principaux de ce renforcement sont les suivants :

- Les éléments de construction porteurs sont SF 3h.
- Tous les 100m les escaliers sont recoupés par un SAS d'intercommunication.
- Chaque compartiment est desservi par au moins 3 ascenseurs (*DAP*).
- L'ensemble de l'immeuble est couvert par un système d'Extinction Automatique type Sprinkler.
- Chaque escalier est équipé d'une colonne humide, alimentée par deux dispositifs de surpression indépendants capable d'assurer un débit de 2000L/min entre 7 et 9 bars (*une commande manuelle au PCS permettant de choisir le sur presseur*). Les réservoirs d'eau des colonnes doivent être de 240m³ au minimum.
- Un local de gestion d'intervention de 150m², avec liaison directe au PCS et téléphone urbain doit être présent, contigu au PCS. Un second local du même type doit être installé aux 2/3 de la hauteur de l'immeuble.
- Le service de sécurité se compose au minimum d'un SSIAP3, 2 SSIAP2 et 3 SSIAP 1, la commission de sécurité pouvant augmenter ce chiffre selon les activités recensées dans l'ITGH.

Quelques chiffres

Actuellement en France il y à 2 ITGH, la *tour First* de la Défense (*230m*) à Paris et la *tour Montparnasse* (*210m*).

A l'horizon 2015, 5 nouvelles tours devraient apparaitre au classement, dont 2 de plus de 300m : les « heritage plaza » (*x2*) de 323m et la tour Phare de 300m.

En 2015, il y aura donc 7 bâtiments de plus de 200m et 26 de plus de 150m.

Actuellement on compte uniquement en Île-de-France, plus de 114 immeubles dépassant les 90m de hauteur.

Les deux tours hermitage plaza seront les plus hauts bâtiments de l'Union Européenne, un projet chiffré à 2 milliards d'euros qui prévoit l'installation en son sein de logements haut-de-gamme, un hôtel 5 étoiles, des restaurants, des bureaux, des commerces, deux grands auditoriums, une salle polyvalente de concerts de 1300 places, une galerie d'art et deux spas avec piscine, le tout pour 280.000m² de surface.

Un type O en Malaisie

Un type R au Japon